

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1014

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 5 QUINQUIES

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« des père et mère » sont remplacés par les mots : « d'entre eux » »,

les mots :

« « vivant des père et mère » sont remplacés par les mots : « parent vivant » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel